



06 JUILLET 2023 | WEBINAR | 14 H 30 - 15 H 30

COMPÉTITIVITÉ ET MODERNITÉ DE LA PLACE FINANCIÈRE FRANÇAISE

Plateformes de finance alternative, tokenisation, finance décentralisée :
vers une révision de la notion de titres financiers ?

Propos introductifs

1ère table ronde : La finance alternative va-t-elle redessiner les contours de la notion de « titre financier » et de « valeur mobilière » ?

2ème table ronde : L'ère du numérique face à la distribution traditionnelle de produits financiers : quelle place pour les intermédiaires ?



LinkedIn Live

P L E D G E

CABINET D'AVOCATS



Team for the Planet





06 JUILLET 2023 | WEBINAR | 14 H 30 - 15 H 30

La dimension prise par **l'impact sociétal** dans les investissements faits par les nouvelles générations et la **diversification croissante des formes alternatives de financement** (RBF, DAO, etc.) amorcent de profonds changements dans le fonctionnement des plateformes.

Cette évolution se traduit sur le plan juridique par l'apparition d'une certaine **porosité entre des notions autrefois étanches** et un flou semble s'installer sur les critères distinctifs entre les deux classes d'actifs « traditionnelles » de la « summa divisio » que sont les **titres de capital** (actions principalement) et les **titres de créance** (obligations essentiellement).

Dans ce contexte, les régulateurs nationaux peuvent éprouver certaines difficultés lorsqu'il s'agit de statuer sur le cadre applicable à des produits financiers innovants, hybrides et atypiques, pouvant remettre en question la nature même des attributs qui leur sont associés (actions sans dividendes) voire leurs caractéristiques légales (« security tokens » non inscrits en compte). La pertinence même des définitions juridiques de « valeur mobilière » et de « titre financier » figurant dans les textes européens et français s'en trouve posée à la veille de l'entrée en vigueur d'un nouveau cadre communautaire en matière de cryptoactifs.

Ce brouillage des classifications traditionnelles, consécutif tant à une évolution des usages qu'à des mutations technologiques rapides, est-il une **menace** ou une **opportunité** ?

P L E D G E

CABINET D'AVOCATS



06 JUILLET 2023 | WEBINAR | 14 H 30 - 15 H 30

14:30
15:00

1ÈRE TABLE RONDE : LA FINANCE ALTERNATIVE VA-T-ELLE REDESSINER LES CONTOURS DE LA NOTION DE « TITRE FINANCIER » ET DE « VALEUR MOBILIERE » ?

Les classes d'actifs « traditionnelles » (actions et obligations) confèrent-elles les attributs recherchés par les investisseurs dans les projets à impact ?

Offre au public de titres financiers et projets à impact : quelle(s) information(s) pertinente(s) pour les investisseurs ?

Cas d'usage : le partage de revenus dans l'immobilier est-il soluble dans l'offre au public de titres financiers ?

Les textes communautaires sur les prestataires (Directive MIF, Règlement PSFP, Règlement MiCA etc.) couvrent-ils toutes les classes d'actifs émergentes proposées par les plateformes de financement alternatif ?

Droit comparé : Quelles distinctions en droit belge entre les notions traditionnelles de valeurs mobilières et d'instruments financiers ? Quelle définition et quelle place pour la notion belge d'instruments de placement ?

Monsieur Laurent MOREL, Cofondateur - Team for the Planet

Monsieur Stanislas GOBERT, Président de FundR et de l'association F2PR

Maître David RAES, Associé - Janson Avocats (Bruxelles)

Madame Céline MAHINC, Gérante fondatrice - Eden Finances - Étude FintechImmo

15:00
15:30

2ÈME TABLE RONDE : L'ERE DU NUMERIQUE FACE À LA DISTRIBUTION TRADITIONNELLE DE PRODUITS FINANCIERS : QUELLE PLACE POUR LES INTERMÉDIAIRES ?

Droit comparé : Quelle qualification des tokens en droit belge et quelles différences entre les régulateurs français et belge sur la notion ?

Quels sont les défis posés par l'évolution des nouvelles technologies sur le conseil en matière de produits financiers: réseaux sociaux, blockchain, influenceurs, DAO, IA ?

Individualisation de la relation et désintermédiation des financements : Du Règlement PSFP au Règlement MiCA, un changement de paradigme sur la place des intermédiaires ? Quels enjeux et risques posés par la finance décentralisée « DeFI » ?

Quelle méthode de régulation pour la DeFI ? Les suites attendues des consultations de l'ACPR et de l'AMF.

Maître Sarah COMPANI, Associée Fintech - Aleph Avocats

Madame Sofia EL MRABET, Head of Legal and Compliance / Web3 - Lugh

Maître David RAES, Associé - Janson Avocats (Bruxelles)

Maître Dominique STUCKI, Associé - Pledge Avocats

P L E D G E

CABINET D'AVOCATS

P L E D G E

CABINET D'AVOCATS

DÉCOUVREZ NOTRE OFFRE

FinTech For Good



SERVICES FINANCIERS - CAPITAL MARKETS - M&A -
PRIVATE EQUITY

ENGAGEMENT - EXPERTISE



01 45 74 53 10



75, Avenue des Champs-Élysées - 75008 PARIS
101, Avenue Le Corbusier - 59000 LILLE



contact@pledge.law

FinTech for Good
PLEDGE

AUX CÔTÉS DES ENTREPRENEURS
INNOVANTS OU ENGAGÉS